

La Gazette des Pilles

INFORMATIONS INSTANTANÉES SUR LE SITE
WWW.LESPILLES.FR
ET PANNEAU POCKET

Mairie des Pilles

04 75 27 71 80

mairie.lespilles@orange.fr

LUNDI

13H00 - 17H00

MARDI

13H30 - 17H30

VENDREDI

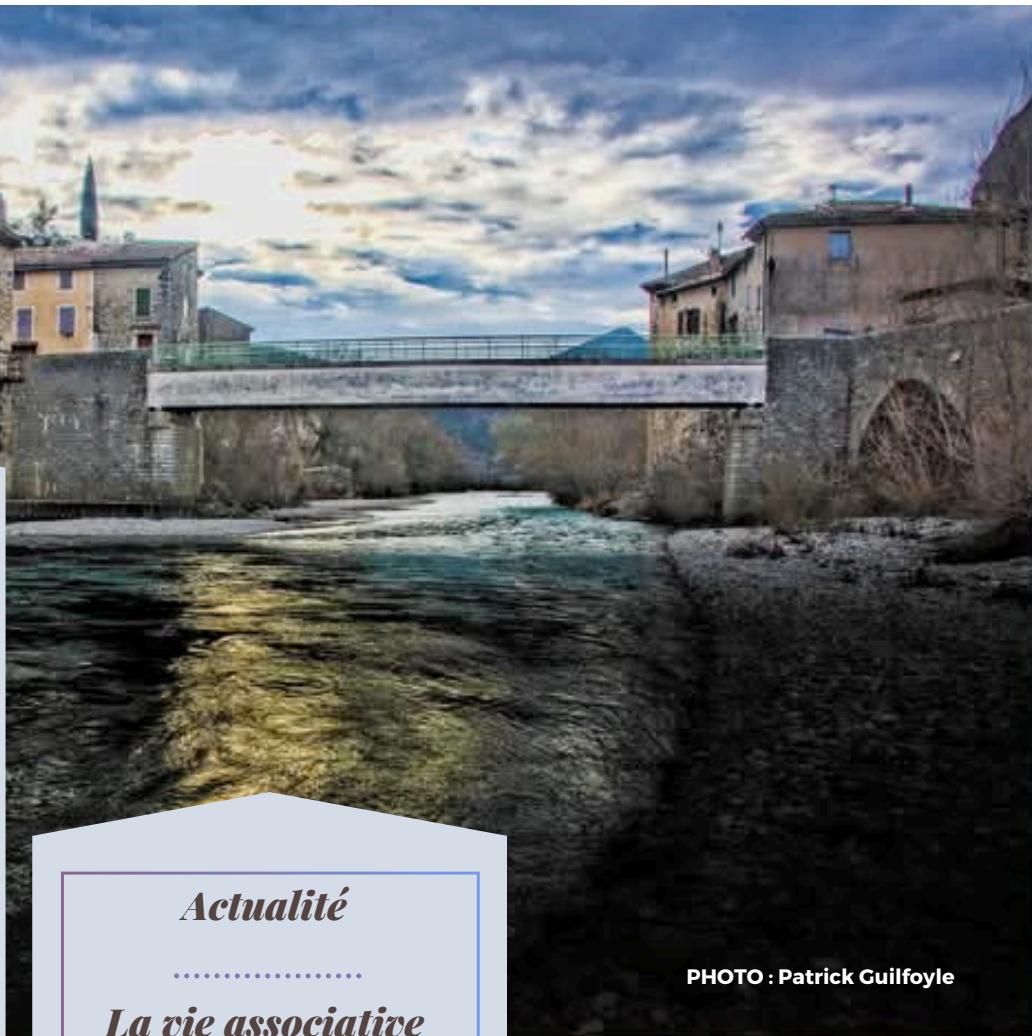
13H00 - 17H00

Actualité

La vie associative

Infos diverses

PHOTO : Patrick Guilfoyle



ÉVÉNEMENT

Cérémonie du 8 Mai :

Cette année nous commémorons le **80ème** anniversaire de La Libération.
Donnons-nous rendez-vous à 11h devant le monument aux morts.

Actualité du village

La Fibre :

Les travaux de déploiement de la fibre optique de notre secteur étant terminés, nous sommes entrés dans la phase d'activation des services. L'ouverture à la commercialisation sera possible à partir du 28 mai prochain. Vous pouvez donc être très prochainement contactés par des opérateurs qui pourront vous proposer un abonnement « fibre ». Il faut savoir que la fibre a vocation à remplacer complètement le réseau cuivre qui sera déposé avant 2030.

Le quartier route de Gap, la rue du Portail et la Grande Rue

seront raccordés à compter du 28 mai.

Opération Façades Baronnies :

L'opération façades est une initiative lancée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2025-2027. Elle a pour objectif principal de soutenir la rénovation des façades dans les centres-bourgs des communes de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale. Notre Conseil municipal a décidé d'y participer.

Objectifs de l'opération :

- Valorisation du patrimoine immobilier : La rénovation des façades permet d'entretenir et de préserver les bâtiments, augmentant ainsi leur valeur foncière.
- Amélioration du cadre de vie : Des façades rénovées contribuent à l'embellissement des villages et renforcent leur identité architecturale.

Aides proposées :

- Accompagnement technique : Les propriétaires peuvent bénéficier des conseils d'un architecte-conseiller gratuit qui les aide à choisir les couleurs et matériaux appropriés pour leur projet.
- Subvention communale : Sous conditions de ressources, la commune des Pilles peut, dans les limites d'une enveloppe globale de 21 000 euros, verser une subvention, allant jusqu'à 30 % des coûts des travaux, plafonnée à 3 000 euros par opération ce qui permettra de réaliser au moins 7 rénovations d'ici 2027.

Conditions d'éligibilité :

- Les travaux doivent concerner toutes les façades visibles depuis l'espace public, y compris les murs de clôture et pignons.
- Les rénovations doivent respecter les teintes de la rue et les matériaux recommandés pour garantir une cohérence esthétique.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à prendre rendez-vous en mairie.

Par ailleurs, l'opération Renov+ Baronnies est toujours d'actualité :

Qui contacter pour vous faire accompagner ?

Espace Conseil France Rénov :
04 75 26 22 53

Par mail : renovplus@dromenet.fr

Les travaux ne doivent pas avoir commencé sous peine de ne plus pouvoir prétendre à ces aides.



Le Budget :

Nous avons approuvé le compte administratif 2024 et adopté le budget 2025 lors du conseil municipal du 28 mars dernier.

Concernant le budget principal (250 000 euros de charges, 300 000 euros de produits), nous avons donc terminé l'année avec un excédent de fonctionnement de près de 50 000 euros grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes stables par rapport à l'année précédente. Le premier poste de dépense (60 000 euros) est notre contribution au fonctionnement de l'école : charges liées au bâtiment, accueil périscolaire et cantine, suivie par les charges de personnel.

L'excédent, cumulé avec ceux des années précédentes et des subventions importantes nous permet de faire face aux coûts des travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal, de l'installation des citernes incendies et de l'aménagement du local associatif du 11 Grande rue (mitoyen du café associatif).

En 2026, nous aurons à régler le solde de ces travaux (environ 300 000 euros) qui se sont terminés début janvier et percevrons également les solde des subventions pour un montant équivalent. Au final, une fois reçue la compensation de la TVA que nous percevons avec un décalage de près de 2 ans, le reste à charge de la commune pour le bâtiment communal sera de l'ordre de 140 000 euros (30% du coût total HT), de près de 10 000 euros pour la défense incendie et de 4 000 euros pour le local associatif (20% du coût total HT).

Concernant le résultat 2024 du budget eau et assainissement, il a été cette année légèrement bénéficiaire mais cela était dû à une régularisation d'écriture comptable. Sans celle-ci, nous aurions été déficitaire de quelques 3 000 euros. Pour rétablir l'équilibre, nous avons cette année encore augmenté les tarifs de l'eau d'en moyenne 3%, soit légèrement plus que l'inflation. Il est probable que cela sera encore le cas l'année prochaine.

Cela est d'autant plus important que la loi qui permet aux communes de conserver, si elles le souhaitent, la compétence eau et assainissement vient d'être adoptée. Ce sera aux prochaines équipes municipales d'en décider.

Côté investissement, nous sommes entrés dans la phase « mesures » du schéma directeur d'eau potable. Cela nous donnera une photographie de l'état de notre réseau, de ses forces et de ses faiblesses et d'élaborer un plan pluriannuel de travaux.

Le budget de fonctionnement 2025 est reconduit sans changements notables. Nous avons maintenu inchangé les taux des taxes locales (la « valeur locative » qui sert de base au calcul des différents impôts locaux est quant à elle revalorisée par le Gouvernement pour tenir compte de l'inflation). Côté investissement, nous avons lancé l'appel à projets pour le parcours d'art contemporain « Pilles les Arts » avec un budget prévisionnel d'un montant de 65 000 euros (subventionné à hauteur de 30 000 euros par la DRAC, de 10 000 euros par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par des dons et du mécénat pour 20 000 euros. Le reste à charge pour la commune sera donc limité, comme on s'y était engagé, à 5 000 €.

Concernant les investissements non encore chiffrés, il y aura l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur au moins un des parkings du village, une amélioration de l'aménagement intérieur du container buvette du marché et la création d'un local de rangement sur la partie gauche de l'espace Guibert.

Nous allons également envisager l'aménagement (projet à définir) du préau de droite de ce même espace Guibert et la rénovation des étages supérieurs de l'ancien presbytère pour la création d'un logement locatif. Cela dépendra du coût de ces travaux et des subventions que nous pourrions obtenir.

Coupure d'eau :

Sous réserve de confirmation par l'entreprise qui va intervenir, il y aura une coupure d'eau le **mercredi 14 mai** dès 8h30 du matin pour le nettoyage annuel de nos deux réservoirs d'eau potable. La date sera confirmée par affichage, sur le site internet de la commune (lespilles.fr) et sur l'application pour mobiles « Panneau Pocket » téléchargeable gratuitement. C'est l'occasion de revenir sur l'incident qui a affecté notre réseau le week-end des 5 et 6 avril. La situation est rapidement revenue à la normale. Nous n'avons pas trouvé l'origine de cette odeur de vase et « d'oeuf pourri ». Les analyses ont montré que cela ne venait ni du captage, ni du réservoir. L'hypothèse la plus probable serait que de l'eau aurait stagné dans une ou plusieurs canalisations de branchement, donc entre la canalisation principale et des habitations inoccupées ou des poteaux incendie. Nous allons donc augmenter le rythme des purges de bout de réseau. Nous remercions les abonnés qui nous ont averti de ce problème et également l'ARS qui a été très réactive et aidante.

Pilles Les Arts :

L'appel à projet pour la réalisation du parcours d'art contemporain a été publié le 14 avril. Il est consultable sur le site des Pilles (onglet « parcours d'art contemporain ») Les candidats ont jusqu'au 28 mai pour présenter un dossier composé d'une note d'intention, de leur CV et de leur book. Le jury se réunira fin juin pour sélectionner trois artistes (ou groupe d'artistes pour ceux qui auraient choisi de répondre collectivement). Ceux-ci prépareront une offre complète, avec un descriptif et des visuels suffisants pour se rendre compte de ce que donneront les œuvres une fois implantées. Vous pourrez découvrir ces propositions puisqu'elles seront exposées fin septembre. Le jury se prononcera dans la foulée pour retenir le lauréat. Les œuvres devront être installées au plus tard lors du premier semestre 2026. Par ailleurs, vous pouvez toujours participer à son financement en versant votre participation à l'ordre de la mairie des Pilles. Vous recevrez un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt. Le RIB de la commune est téléchargeable sur le site de la commune, onglet « Parcours d'art contemporain ».

Listes paritaires aux élections municipales de 2026 :

À partir des élections municipales de 2026, sous réserve de l'avis du Conseil Constitutionnel qui a été saisi le 15 avril, les communes de moins de 1 000 habitants seront soumises à l'obligation de présenter des listes paritaires. Cette réforme, adoptée par le Parlement le 7 avril dernier, vise à garantir une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes dans les conseils municipaux de ces petites communes.

Principales caractéristiques de la réforme :

- Mode de scrutin : Le scrutin de liste paritaire remplacera le système actuel de scrutin majoritaire plurinominal à deux tours.
- Alternance homme-femme : Les listes devront respecter une alternance stricte entre les candidats de chaque sexe, quel que soit le nombre d'habitants de la commune.
- Suppression du panachage : Les électeurs ne pourront plus rayer des noms sur les listes, ce qui modifie la dynamique de vote par rapport à la pratique actuelle.

Selon la taille de la commune, le nombre de candidats est variable.

Pour Les Pilles, l'effectif normal est de 11 conseillers. Toutefois, cette nouvelle loi prévoit qu'une liste pourra être réputée complète avec seulement 9 candidats.

Concrètement, si vous souhaitez vous présenter alors qu'il y a déjà une liste de 11 candidats qui s'est constituée, ou que vous ne voulez pas figurer sur une liste qui n'aurait que 9 ou 10 candidats, vous devrez trouver au moins 8 autres personnes, avec une alternance femme/homme ou homme/femme, pour que votre liste puisse être valide.

La vie associative et culturelle

Histoire et Patrimoine :

RECHERCHES LES PILLES 1939/1945

Afin de préserver la mémoire de notre village, nous avons lancé une nouvelle recherche sur l'histoire du village et de ses habitants durant la 2nde Guerre mondiale et les faits de Résistance aux Pilles.

Certains d'entre vous ont déjà répondu en partageant leurs archives familiales et je les en remercie vivement.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des documents, des lettres ou prospectus, des anecdotes entendues dans votre famille, des photos sur la vie aux Pilles durant cette période....
adresse : lespilles.histoireetpatrimoine@gmail.com

Merci de votre participation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025:

Mardi 12 août à 18h30.

Vous êtes cordialement invités à y participer.
RDV à la salle des Associations (Pilanthropes).

Journée de Nettoyage de l'église, le 1^{er} dimanche de juillet à partir de 9h.

Rendez - vous donné à toutes les bonnes volontés de 7 à 77 ans et au-delà, pour redonner un peu de lustre à l'église du village lors des diverses manifestations qui s'y dérouleront.
Messieurs, bienvenus à vous ! Nous aurons besoin de bras solides et de bricoleurs !
Amener gants et chiffons. Avoir de bonnes chaussures.

Venez passer un moment convivial tout en étant utile à notre village.

Avec repas partagé sous la Halle : chacun emmène quelque chose. Apéritif offert aux participants.

Nous comptons sur vous pour mettre en valeur notre village et aussi échanger nos idées dans le cadre du bien vivre ensemble.

Le Chouchalout :



Aller à la rencontre de son être chanteur, le laisser s'exprimer librement, l'autoriser à partir dans des contrées vocales inconnues, à découvrir ses paysages intérieurs, lui permettre de se relier à lui-même et aux autres par le chant...
Tout en douceur et de manière accompagnée, par le biais de "Circle Song" (ou "boucles collectives"), ou par d'autres formes musicales, nous explorerons différents timbres et couleurs vocales, nous créerons des sons, des rythmes et des mélodies dans l'instant. Cela nous permettra ensuite de composer des pièces éphémères polyphoniques puissantes et libératrices. Dans cet atelier, on sort des cadres connus, on joue, on s'amuse, on chante naturellement, on plonge dans différents "états" qui font varier nos voix. Pas besoin de "savoir chanter", il faut juste avoir envie et se laisser guider ..

"Au début j'avais beaucoup d'appréhensions mais au final l'atelier était très chouette, dans la détente, le rire. C'était très théâtre, sans pression, beaucoup d'amour, de bienveillance et de rigolade ! "

"J'ai adoré l'approche de Johanne qui fonctionne aussi beaucoup avec le yoga dans un premier temps pour relâcher le corps, et par de petits exercices d'échauffements qui sont drôles. Il n'y avait pas de jugement, de performance recherchée, juste du plaisir qui pousse à oser".

Mardi 27 mai :

Troisième journée "Voix spontanées et créations collectives"
Stage de 10h à 17h animé par Johanne Tatin Wilk - les nouvelles personnes sont bienvenues pour expérimenter cette pratique. Une semaine de stage est prévue sur ce même thème de la voix spontanée du **1er au 5 septembre**, en matinées de 9h à 13h.

Renseignements Johanne Tatin Wilk 06 83 41 65 30.

Vendredi 6 juin à 19h

Concert de restitution de l'atelier chanson mensuel 2024-25 animé par Clôde Seychal. Polyphonie et solos, accompagnés à l'accordéon diatonique et au Ukulélé. Réserver au 04 75 27 72 31. Participation au chapeau. Collation en partage convivial.

Ateliers Pilates, Feldenkrais, Chanson, Communication Consciente et Bienveillante, Astrologie Structurale, en activité jusqu'à fin juin. Pause en Juillet et août.

Renseignements au 04 75 27 72 31.

Un atelier Yoga est envisagé à la rentrée avec Eva Albert.

Voir le prochain bulletin!

Les Pilanthropes :

MAI :

- **Atelier** : initiation à l'aquarelle.
Cours chaque mardi, horaire libre de 16h00 à 19h00.
Gratuit après adhésion à l'association de 10 €.
Renseignements et inscriptions : Christian Laroche 04 75 26 57 80.
- **Exposition du mois** : peinture - Iona Allan.
Tous les jeudis de 19h00 à 23h30,
Samedi 3 de 20h00 à 23h30,
Dimanche 4 de 15h00 à 18h00,
Samedi 24 de 20h00 à 23h30,
Dimanche 4 : vernissage de l'exposition à 18h00.
- **Samedi 3** : Concert du trio Furfande. Répertoire aux accents tzigane, italien ou encore brésilien. Accueil du public à 20h00, concert à 20h30.
- **Samedi 24** : Lecture théâtralisée Women 68 même pas mort. Texte de Nadège Prugnard, par la compagnie Janvier. Accueil du public à 20h00, spectacle à 20h30.

JUILLET:

- **Exposition du mois** : peinture et sculpture Laetitia Gaudefroy-Colombo.
Tous les jeudis de 19h00 à 23h30,
Samedi 12 de 20h00 à 23h30,
- **Samedi 12** : Concert du duo, Vasquez et Acétuno.
Accueil du public à 20h00, concert à 20h30.
- **Jeudi 17** : Concert voix guitare, Yvan Marc.
A 21h00.
- **Jeudi 24** : Concert guitares en duo, voix Marion Courtais à 21h00.

JUIN :

- **Exposition du mois** : photographie - Michèle Gaulupeau .
Tous les jeudis de 19h00 à 23h30,
Samedi 7 de 20h00 à 23h30,
Dimanche 22 de 20h00 à 23h30,
- **Samedi 7** : Concert du trio Pink Sultan.
Du rythme, du texte, de la mystique.
Accueil du public à 20h00, concert à 20h30.
- **Dimanche 22** : spectacles du Théâtre de table d'Eric Poirier. 18H00 : accueil du public, 18h30 spectacle Guillaume Tell (spectacle familial), 19h30 : repas en auberge espagnole, 21h00 : spectacle Les papiers du salon.

AOUT :

- **Exposition du mois** : sculpture sur bois - JJ Poirier.
Tous les jeudis de 19h00 à 23h30,
Samedi 9 de 20h00 à 23h30,
- **Samedi 9** : Concert de Roots Trio, Jazz, à 20h30.

Le Comité des Fêtes :

Le vide grenier aura lieu le dimanche 25 Mai à partir de 8h00 jusqu'à 18h00.

Comme chaque année, il est organisé un tournoi de pétanques avec plusieurs lots des commerçants de la région à gagner. Les inscriptions se feront sur place le matin même auprès de Yannick. Rendez-vous place du marché à 13h30 pour le début des lancers.

Le comité compte sur vous pour la préparation de votre mets le plus réussi afin de vendre au profit de la fête de l'été.

La fête d' été se tiendra le **samedi 26 JUILLET**. Nous enflammerons la scène avec trois rythmes différents : DJ Tuff Kong Hifi pour commencer, le groupe Commandant Coustou pour continuer et DJ La Scandaleuse pour terminer la soirée. Ça va swinguer !!!

MERCI
à tous les
bénévoles
disponibles
pour ces
événements

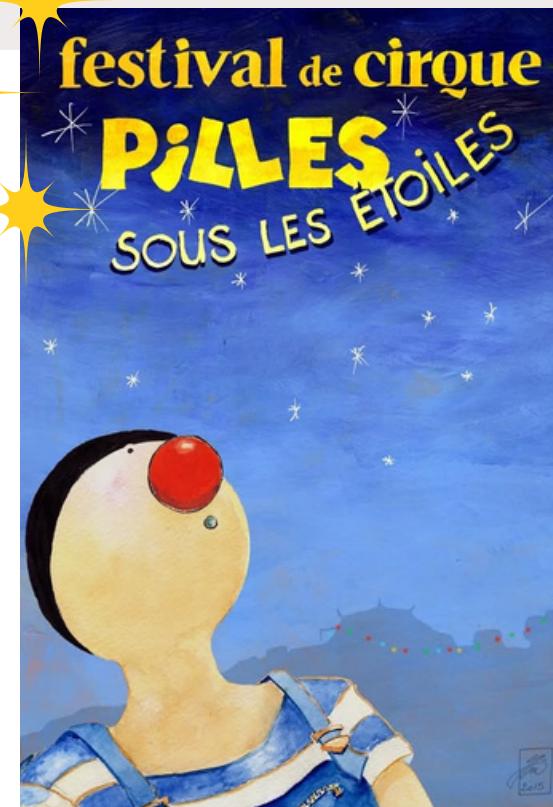
Cirk'Nop

C'est le grand retour de la 6ème édition du festival du cirque « Pilles sous les étoiles » ! Vous pensiez devoir attendre encore un an, mais cette année 2025, c'est une édition spéciale : **les 10 ans de la création du festival !** Impossible de laisser passer une telle occasion ! L'événement aura lieu **du 7 au 11 mai 2025** dans notre village préféré, aux Pilles, organisé par la Cie Cyrk Nop. Les spectacles se feront sous les deux chapiteaux (un second chapiteau sera monté pour l'occasion) et le village sera investi !

Au programme : quatre compagnies de cirque, des animations en journée le samedi... et bien sûr, le fameux cabaret éphémère du mercredi, un moment magique où les artistes de toutes disciplines viennent se rencontrer, échanger et créer ensemble.

Retrouvez le programme complet sur le site <https://cyrknop.fr>

Pilles sous les étoiles LES 10 ANS



En tant qu'habitant des Pilles vous pouvez participer à cette aventure de plusieurs manières ! Tout d'abord en étant bénévoles : nous avons besoins de petites étoiles bénévoles pour faire briller le festival.

Prévenez-nous à l'avance de votre participation en contactant Souch au 06 09 39 68 19

Vous pouvez également faire dons d'un pot de confiture maison dont vous êtes fière à notre crêperie (attention à ne pas confondre avec Pilles Poêles) !

Précisez bien le goût et votre prénom, elle sera dégustée à sa juste valeur sur les crêpes proposées chaque jour !

Pour finir, si vous habitez dans la Grand rue, vous pouvez accrocher à vos fenêtres des petites étoiles jaunes peu importe les matériaux (faites nous rêver) pour faire scintiller notre rue principale le samedi. Un spectacle se tiendra sous la halle dans l'après-midi !

Nous vous demanderons donc de bien vouloir libérer la place de la jardinière de vos véhicules et de vous garer sur les autres parkings des Pilles, de préférence ailleurs que le parking de l'Olivier pour laisser libre l'espace au public durant l'événement.

On vous attend nombreuses et nombreux pour fêter cette édition spéciale ensemble ! L'équipe du festival.

Infos diverses

Une cérémonie de réception des travaux du bâtiment communal se tiendra début juin à la salle polyvalente. La date sera communiquée par affichage, sur le site Internet de la commune et sur Panneau Pocket.

La prochaine Gazette est prévue exceptionnellement vers **le 20 Août 2025**.

Si vous souhaitez y transmettre des informations, merci d'envoyer un mail à la mairie d'ici le 15 Août.

**Lundi 12 Mai.
de 17h00 à 19h00.**

**Le Marché de Producteurs
fait son retour**

**Cette année une scène ouverte sera proposée
tous les derniers lundis du mois.**

La Barouette paysane a ouvert ses portes pour sa vente directe à la ferme. Un rendez-vous hebdomadaire le **vendredi de 16h00 à 19h00** jusqu'au mois de juin, puis de **17h00 à 20h00** tout l'été.

**Une coupure d'eau
est prévue le 14
Mai dès 8h30.**

**Les œufs à
l'estanco
seront de retour
courant Mai !**

La fête de fin d'année de l'école d'Aubres/Les Pilles aura lieu sous la Halle des Pilles le **vendredi 13 juin à partir de 17h.**

**l'Association des parents d'élèves de
l'école Aubres / Les Pilles organise son vide
grenier le dimanche 15 juin place du
marché de Producteurs.**
L'argent récolté financera des activités ou
du matériel pour les enfants de l'école.

**Pour la réservation des stands :
Justine au 06 73 02 46 02**

**La communauté de communes va prochainement proposer
un service de broyage de végétaux.**

Les précisions pratiques vous seront communiquées fin mai ou début juin.
Cela nous évitera d'aller jusqu'à la déchetterie de Nyons.

**Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit en toute saison
de même que leurs dépôts sauvages.**